



Photo 24. Fens et pinèdes blanches (M.-A. Bouchard, MDDEP)

4.5 Réserve de biodiversité projetée Wanaki

4.5.1 Situation géographique, limites et superficie

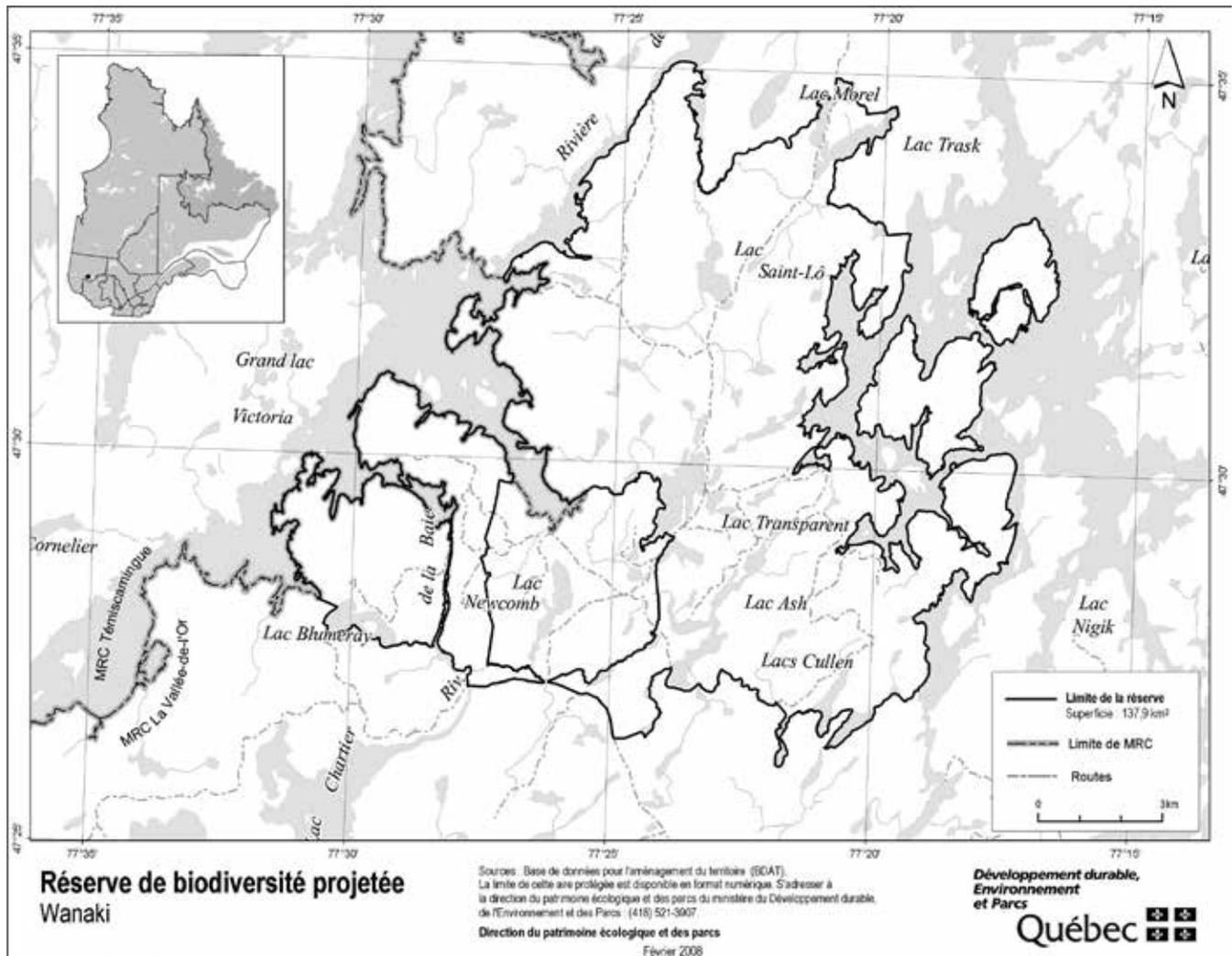
La réserve de biodiversité projetée Wanaki se situe dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, entre 47° 26' et 47° 35' de latitude nord et 77° 16' et 77° 31' de longitude ouest. Elle se trouve à environ 65 km au sud-est du centre-ville de Val-d'Or et à proximité de la communauté algonquine de Kitcisakik. Elle couvre une superficie de 137,9 km² et fait partie du territoire non organisé du Réservoir-Dozois, qui lui fait partie de la MRC de La Vallée-de-

l'Or. La limite de la réserve a été fixée pour tenir compte de la cote maximale critique des ouvrages de production hydroélectrique pour le réservoir Dozois (346,28 m) et le Grand lac Victoria (327,50 m).

4.5.2 Cadre légal

Le statut légal du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Son régime des activités est régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation.

Figure 105. Situation géographique et limites de la réserve de biodiversité projetée Wanaki, telles que présentées au plan sommaire de conservation.



4.5.3 Toponyme

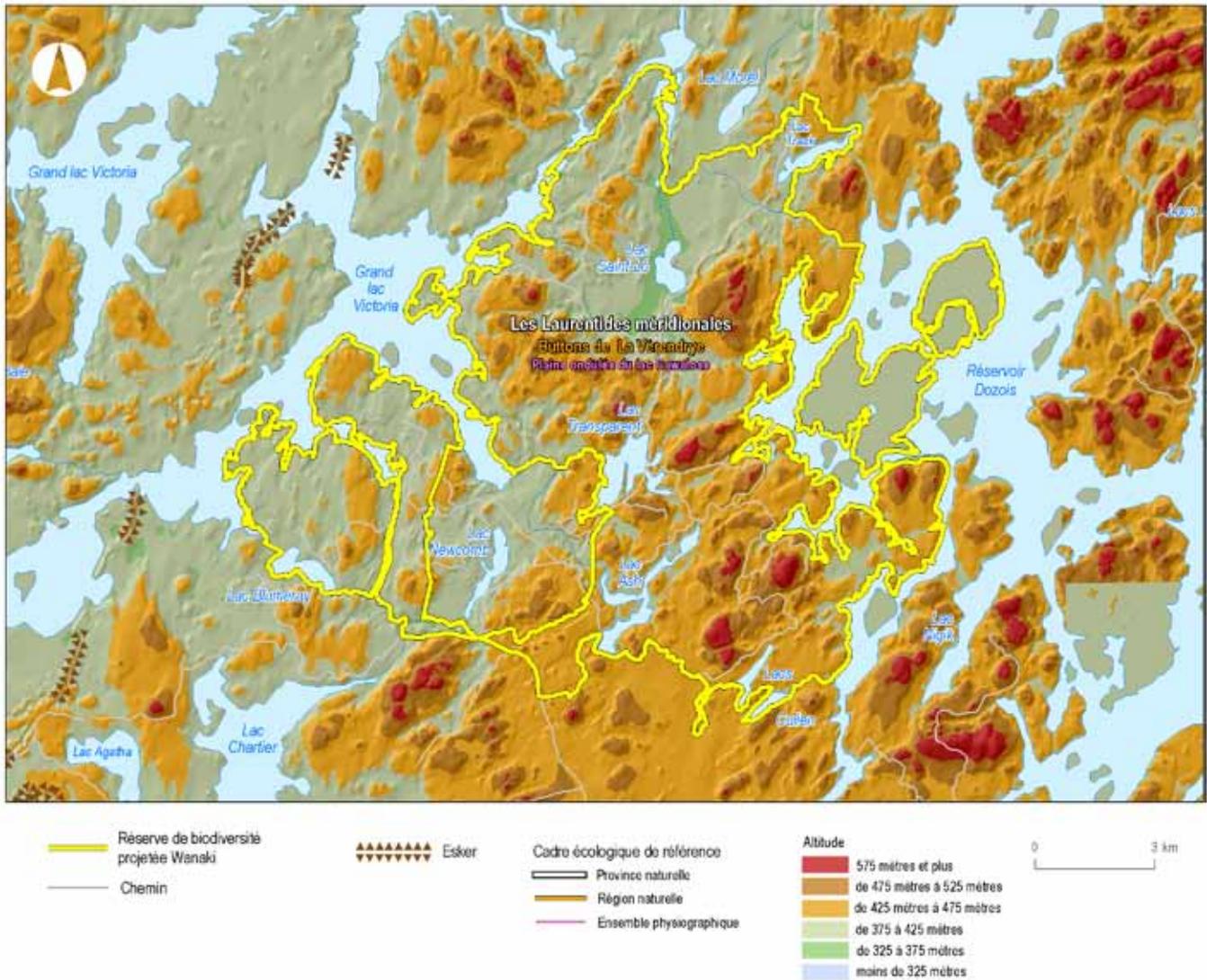
Le toponyme provisoire est « Réserve de biodiversité projetée Wanaki ». Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent de protection est le même puisque ce terme correspond au nom que la communauté de Kitcisakik propose de conférer au futur village qu'elle souhaite aménager. L'un des sites à l'étude pour le nouveau village est d'ailleurs enclavé dans la réserve de biodiversité projetée. Le terme « Wanaki » signifierait paix en langue anishnabeg.

4.5.4 Écologie

Milieu physique

Comme il est mentionné à la section « Climat », la région de la réserve de biodiversité projetée se caractérise par un climat subpolaire doux subhumide à longue saison de croissance. Le territoire étant situé dans la province géologique du Grenville, son socle rocheux est entièrement composé de gneiss granitique et tonalitique.

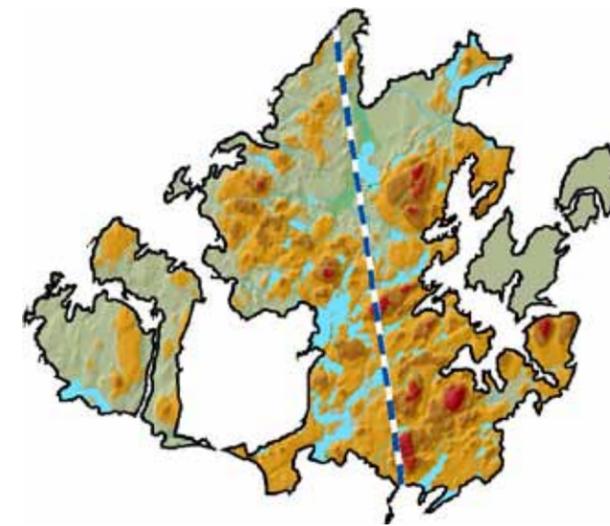
Figure 106. Relief de la réserve de biodiversité projetée Wanaki



Ce paysage de buttes possède un relief peu accentué dont l'altitude varie de 330 à 440 m, avec une moyenne d'environ 350 m (figure 106). La réserve de biodiversité projetée Wanaki se situe dans la région naturelle des buttes de La Vérendrye (province naturelle des Laurentides méridionales), plus précisément dans l'ensemble physiographique de la plaine ondulée du lac Cawatoze.

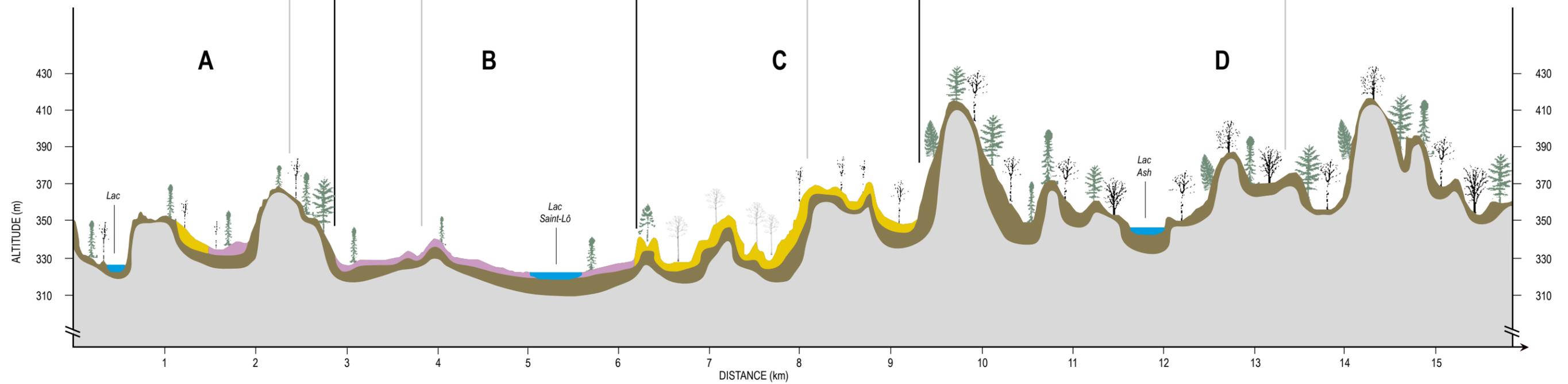
Toutefois, la réserve se présente comme un complexe de buttes scindé en son centre par un système fluvioglaciaire d'orientation nord-sud. Quelques secteurs plats ou dépressifs, à l'ouest du cordon fluvioglaciaire, présentent des dépôts glacio-lacustres sableux et des dépôts organiques (figure 107). Il s'agit principalement de tourbières minérotrophes.

Figure 108.
Sère physiographique « Wanaki »



Réserve de biodiversité projetée Wanaki

- Province naturelle des Laurentides méridionales
- Région naturelle des boutons de La Vérendrye
- Ensemble physiographique de la plaine ondulée du lac Cawatosé



- Roc
- Till
- Tourbière (organique)
- Sable et gravier fluvioglacière
- Épinette noire
- Bouleau blanc
- Pin blanc
- Peuplier
- Érable à sucre
- Pin gris
- Thuya occidental
- Bouleau jaune

- A.** Pessière noire sur boutons de till
- B.** Tourbière minérotrrophe (fen)
- C.** Feuillus intolérants sur cordon fluvioglacière
- D.** Forêt mixte sur boutons de till mince

La réserve de biodiversité projetée fait partie du bassin versant supérieur de la rivière des Outaouais. Situé à la jonction du réservoir Dozois et du Grand Lac Victoria, ce secteur a donné le nom à la communauté algonquine, soit Kitcisakik, qui signifie « à la grande embouchure ». Cette aire protégée est d'ailleurs délimitée en grande partie par le réservoir Dozois et le Grand Lac Victoria. Sur le territoire de l'aire protégée, on trouve 56 lacs portant un toponyme, dont quelques lacs d'importance, à savoir les lacs Transparent

et Ash qui font respectivement 1,6 km² et 1,3 km². L'ensemble des milieux aquatiques couvre une superficie de 10 km², soit un peu plus de 7 % de la réserve de biodiversité projetée.

La réserve comporte quelques milieux humides, principalement au nord, près du lac Saint-Lô (photo 25). Les milieux humides totalisent 18 km² et couvrent environ 13 % de l'aire protégée.

Photo 25. Tourbières minérotrophes du secteur du lac Saint-Lô



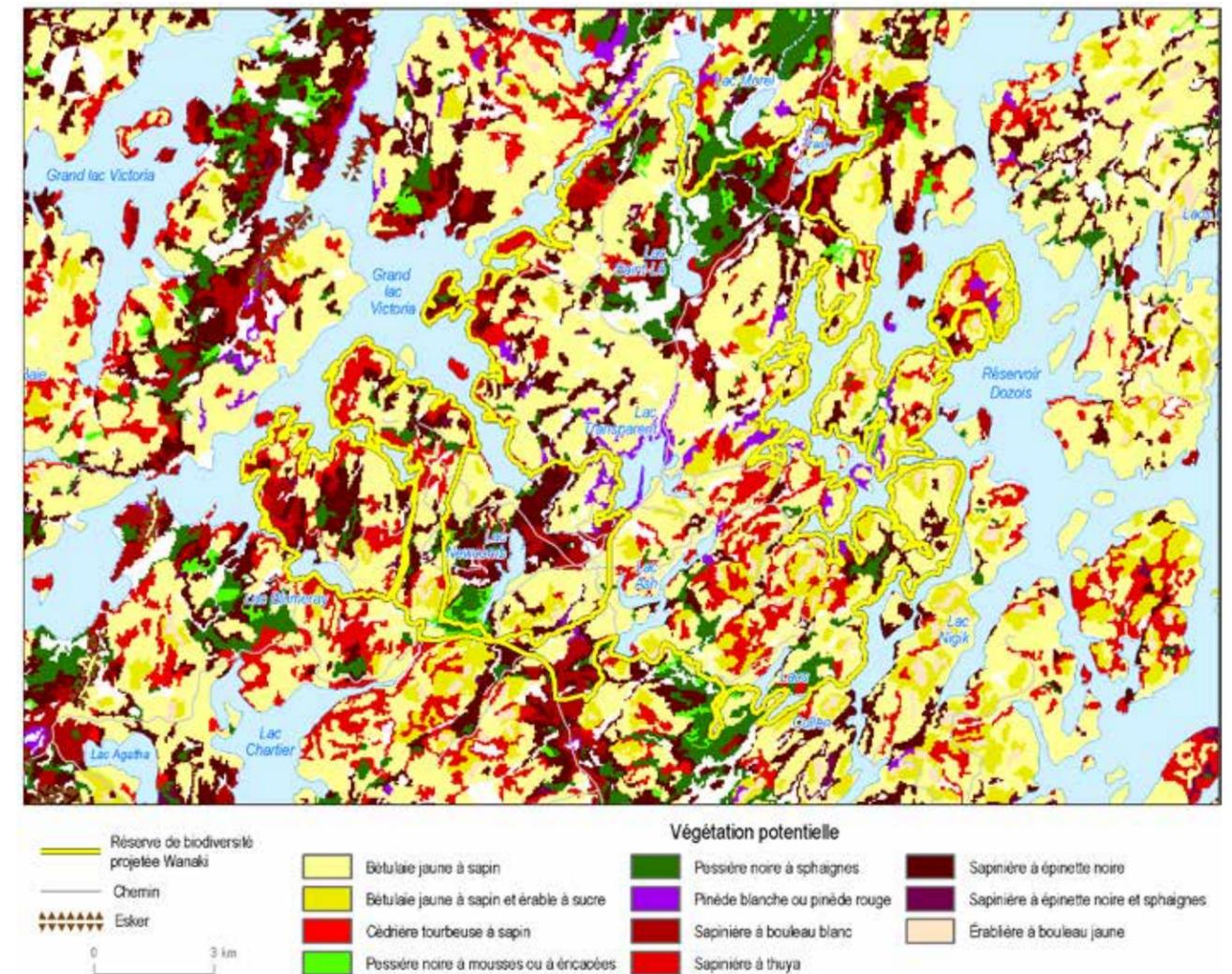
Milieu biologique

Végétation

Située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, la réserve protège des territoires dont la végétation potentielle principale est la bétulaie jaune à sapin, notamment sur les buttons de till (figure 109). La sapinière à thuya et la bétulaie jaune à sapin et à érable à sucre sont également associées aux buttons de till, mais on les trouve surtout sur certains versants et petites vallées

de ces buttons. Des sapinières à épinette noire, des sapinières à bouleau blanc et des pessières noires à sphaignes, et quelquefois à mousses ou à éricacées sont les types de végétation potentielle liés aux basses terres composées de sable glacio-lacustre ou fluvioglacière. À quelques endroits, notamment autour du lac Transparent, la pinède blanche est susceptible d'occuper le territoire.

Figure 109. Végétation potentielle – Réserve de biodiversité projetée Wanaki



← Dépliez

Dans les faits, la végétation réelle (figure 110) est dominée, sur les buttons de till, par la bétulaie blanche, accompagnée de bétulaies jaunes et, sur les versants à pic dénudés, de cédrières. Les pessières noires à mélèze laricin occupent les basses terres près des tourbières, comme le prévoit la cartographie de la végétation potentielle (photo 26). C'est le cas aussi des pinèdes blanches qui peuplent les

pourtours du lac Transparent (photo 27). Sur le cordon de sable fluvioglaciare, on trouve quelques peuplements de pin gris et de peuplier faux-tremble. La domination du bouleau blanc et la présence du peuplier faux-tremble et du pin gris sont possiblement dues aux perturbations anthropiques (coupes) et naturelles (épidémies).

Photo 26. Végétation contigüe aux tourbières



Photo 27. Végétation riveraine au lac Transparent



Figure 110. Végétation – Réserve de biodiversité projetée Wanaki



— Réserve de biodiversité projetée Wanaki

— Chemin

▲▲▲▲▲ Esker

0 3 km

Groupes d'essences

- | | | | |
|------------------|---------------------|-----------|----------------------|
| Bouleau blanc | Érable rouge | Peuplier | Résineux indéterminé |
| Bouleau jaune | Érable à sucre | Pin blanc | Sapin baumier |
| Thuya occidental | Feuillu indéterminé | Pin gris | |
| Épinette noire | Mélèze laricin | Pin rouge | |

Le couvert forestier occupe près de 83 % du territoire de la réserve et est composé en majorité (37 %) par des peuplements jeunes (moins de 40 ans). Les peuplements d'âge moyen (40 à 80 ans) occupent environ 23 % du territoire forestier de la réserve (figure 111). Toutefois, certains secteurs présentent des vieilles forêts. Ces dernières composent environ 28 % du couvert forestier de la réserve, mais elles sont relativement dispersées (voir la figure 12). Dans les seuls blocs importants de vieilles forêts, les données découlant de la cartographie écoforestière indiquent que des coupes sélectives y ont été réalisées. Il ne s'agirait donc pas de véritables vieilles forêts.

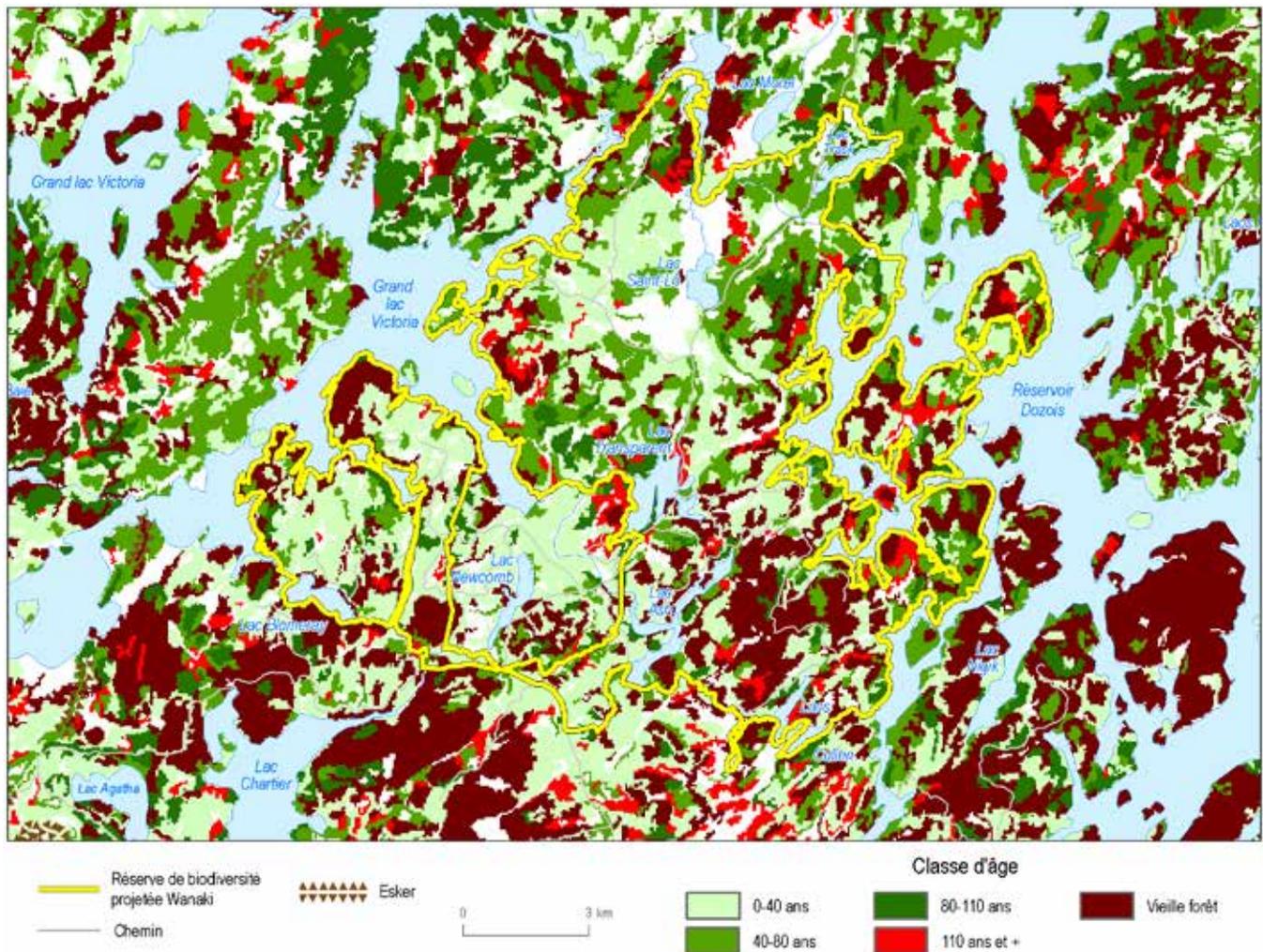
La réserve de biodiversité projetée est située dans une sous-région écologique où les feux de forêt les plus fréquents sont d'une superficie de 0,03 km² (3 hectares) à 1 km² (voir la figure 44). Ainsi, cette réserve de biodiversité projetée, avec ces 137 km², peut être considérée comme ayant une superficie suffisamment importante pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers, car elle dépasse largement le seuil théorique proposé par certains chercheurs, soit trois fois la superficie des feux de forêt les plus grands.

Faune

En ce qui concerne les espèces rares, vulnérables ou menacées, aucune occurrence n'est cartographiée. Le lac Transparent est un lac à touladi et abrite le grand brochet, le doré jaune et la perchaude. Le lac Saint-Lô abrite le brochet, le doré jaune et le grand corégone. Il n'y a pas d'inventaires spécifiques à ce territoire quant aux espèces aquatiques et terrestres, mais ces écosystèmes, selon leur niveau d'empreinte humaine et le stade des forêts en place, sont susceptibles d'accueillir plusieurs des espèces typiques de l'Abitibi-Témiscamingue, telles que présentées à la section portant sur la faune régionale. Les espèces susceptibles d'être trouvées sont notamment l'omble de fontaine, le touladi, le grand brochet, le doré jaune, l'esturgeon et l'achigan à petite bouche.

Comme la réserve de biodiversité projetée fait partie de la réserve faunique de La Vérendrye, plusieurs espèces inventoriées dans la réserve faunique sont susceptibles de se trouver dans l'aire protégée. Les petits gibiers les plus communs sont la gélinotte huppée, le tétras du Canada et le lièvre d'Amérique. On y pratique aussi la

Figure 111. Âge des peuplements – Réserve de biodiversité projetée Wanaki



chasse à l'orignal, au cerf de Virginie et à l'ours noir (photo 28). Les autres espèces communes sont le castor, le loup et le renard.

Photo 28. Ourson grim pant un pin blanc



Milieu social

Ce territoire, entièrement situé dans la réserve faunique La Vérendrye, est marqué par une forte présence autochtone historique. Il est utilisé historiquement par la communauté algonquine de Kitcisakik, puisque ce territoire est à proximité du village actuel de Kitcisakik et du village d'été de Kitcisakik (photo 29), situé sur les rives ouest du Grand lac Victoria.

Photo 29. Village d'été de Kitcisakik



L'aire protégée est limitée à l'est par le réservoir Dozois, dont la création date de 1948 (barrage Bourque), période qui a vu l'implantation de nombreux barrages au fil de la grande rivière des Outaouais.

La réserve de biodiversité projetée est entièrement située dans la réserve à castor du Grand-Lac-Victoria, dans laquelle les Autochtones détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrures, en vertu du Règlement sur les réserves de castor. Elle fait partie de l'UGAF 07 et de la zone de chasse 13.

Aucun site archéologique n'a été officiellement recensé. Toutefois, selon l'organisme Archéo 08 (Marc Côté, comm. pers.), ce territoire et ses environs offrent un potentiel de recherche archéologique puisqu'ils sont occupés et fréquentés depuis longtemps. Avant l'érection du barrage Bourque, qui a créé le réservoir Dozois à partir du lac Dozois et affecté le niveau du Grand lac Victoria, le secteur faisait partie de l'importante voie de navigation traditionnelle qu'est la rivière des Outaouais.

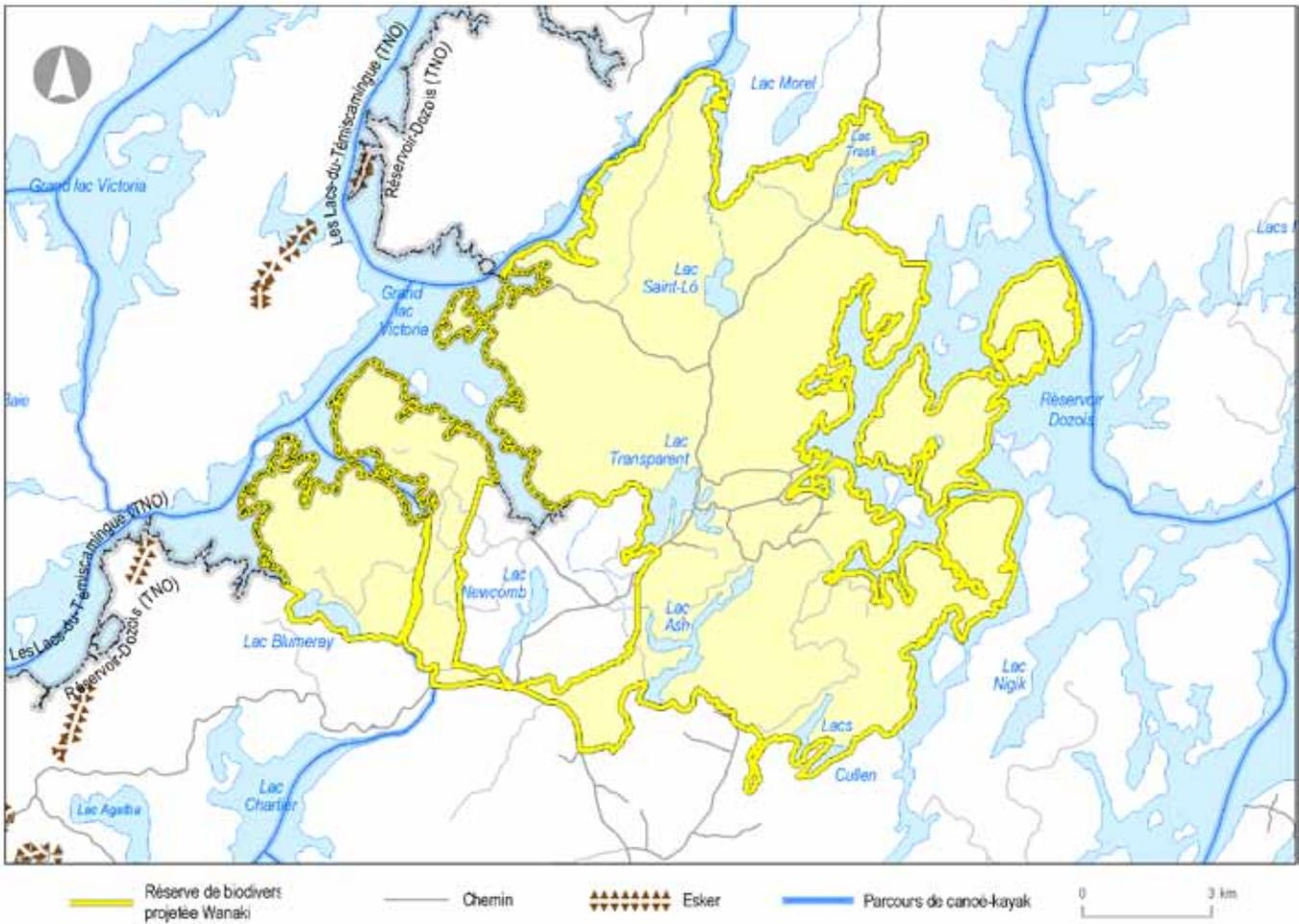
En ce qui concerne l'accessibilité, un chemin principal permet d'accéder au territoire et d'y circuler (figure 112). Il s'agit du chemin (route numérotée 38 par la réserve faunique de La Vérendrye) qui part de la route 117 et mène au village de Kitcisakik, puis qui se prolonge en tant que chemin forestier jusqu'à la réserve de biodiversité projetée et au-delà de la réserve (photo 30). Ce chemin est par ailleurs emprunté par les visiteurs de la réserve faunique de La Vérendrye. D'autres chemins de moindre importance permettent de circuler sur le territoire de la réserve de biodiversité projetée. Ils totalisent 85 km linéaires. Les autres accès au territoire sont possibles par bateau depuis le réservoir Dozois et le Grand lac Victoria. À partir de la route 38, au sud du lac Saint-Lô, une route numérotée 381 permet d'accéder à une baie du Grand lac Victoria. C'est de là que les membres de la communauté de Kitcisakik accèdent par bateau à leur village d'été.

Un sentier de motoneige emprunte la route 38. Il n'y a aucun camp de chasse et aucun chalet de villégiature, qui sont des infrastructures interdites dans les réserves fauniques.

Photo 30. Chemin d'accès principal (route 38) à la réserve



Figure 112. Occupation et utilisation de la réserve de biodiversité projetée Wanaki



La réserve faunique a aménagé un camping rustique à la baie Barker, dans un secteur qui est cependant exclu de la réserve de biodiversité projetée. On y trouve aussi une mise à l'eau pour canot. La réserve faunique a aussi aménagé une rampe de mise à l'eau pour bateau au lac Transparent.

Des infrastructures de la communauté de Kitcisakik peuvent avoir été aménagées, mais elles ne sont pas cartographiées.

Le Grand lac Victoria est encore aujourd'hui un parcours de canot-kayak. Il est possible de passer du Grand lac Victoria au réservoir Dozois par un réseau de portage situé dans la réserve de biodiversité projetée, à partir de la baie Barker et en passant par le lac Transparent.

La réserve de biodiversité projetée touche à des lots de piégeage où des familles de la communauté de Kitcisakik possèdent des droits de piégeage.

4.5.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité

Sur le plan de la représentativité des éléments physiques, la réserve contribue pratiquement à elle seule à la protection des types physiographiques de l'ensemble physiographique de la plaine ondulée du lac Cawatose (C0204) en protégeant une forte proportion de terrains relativement plats aux dépôts fluvioglaciaires et des buttons aux dépôts glaciaires (till) sans morphologie précise. Elle protège aussi, mais dans une moindre mesure, des buttes de till. Ces dernières ne sont pas regroupées en complexes, mais sont plutôt réparties dans l'ensemble physiographique, ce qui les rend difficiles à protéger dans des proportions adéquates. Cette réserve participe par ailleurs à la protection de types de dépôts de surface communs (glaciaires, fluvioglaciaires et organiques), mais aussi à des types de dépôts plus rares pour la région naturelle des boutons de La Vérendrye (glacio-lacustres sableux et éoliens).

En matière de végétation potentielle, la réserve contribue largement à la protection des bétulaies jaunes à sapin, le type de végétation potentielle le plus commun à la région naturelle des boutons de

et la contribution de cette aire protégée au réseau. Aussi, la prise en considération d'éléments culturels associés au territoire est importante puisqu'il s'agit d'un secteur d'intérêt culturel et naturel pour la communauté de Kitcisakik.

4.5.6 Enjeux de conservation

Il s'agit d'un territoire qui présente un potentiel de mise en valeur du fait de sa présence dans la réserve faunique de La Vérendrye et en raison de l'intérêt que la communauté de Kitcisakik y porte. La mise en valeur récréative, éducative ou culturelle est généralement compatible avec la vocation d'une réserve de biodiversité. Il faudra cependant s'assurer que ce territoire est développé et mis en valeur, le cas échéant, de façon à respecter les objectifs de conservation et à ne pas sur-utiliser le territoire et les ressources. Le MDDEP vise notamment à ce que les paysages forestiers retrouvent leurs caractéristiques naturelles. Il est par ailleurs important de protéger la qualité des eaux des lacs de la réserve.

Comme il s'agit d'un territoire représentatif, l'application d'un régime d'activités relativement standard devrait permettre d'atteindre les objectifs de protection à long terme. Toutefois, en raison de son intérêt culturel, du potentiel de mise en valeur et des projets de développement envisagés par Kitcisakik ou par la réserve faunique, des particularités pourraient s'appliquer. Par ailleurs, les sites d'intérêt culturel devraient être protégés contre tout développement et infrastructure qui pourraient les affecter.

Puisque ce territoire a été proposé à l'origine par la communauté de Kitcisakik, mais que la réserve de biodiversité projetée actuelle ne correspond pas, sur le plan des limites, à la proposition de la communauté, l'un des principaux enjeux serait de faire en sorte que ce territoire soit ajusté de façon à ce que l'aire protégée corresponde le plus possible au territoire d'intérêt naturel et culturel de la communauté de Kitcisakik tout en améliorant la qualité des éléments protégés.

4.5.7 Agrandissements potentiels à l'étude

Des agrandissements potentiels ont été étudiés (figure 114) et prennent en considération le fait qu'à l'origine la proposition de territoire à protéger s'étendait vers le sud. Ces agrandissements permettraient d'ajouter des buttes de till, qui sont sous-représentées dans cet ensemble physiographique, et d'accroître les proportions de peuplements matures, notamment des vieilles forêts. Les polygones n^{os} 1, 2 et 4 ainsi que la partie est du polygone n^o 3 de la figure 114 font d'ailleurs partie d'un secteur d'intérêt pour la communauté de Kitcisakik et qui est utilisé à des fins de subsistance.

Bien qu'une partie de ces agrandissements ait fait l'objet de coupes forestières en 1988 et 1989, particulièrement dans les polygones n^{os} 1 et 4 de la figure 114, ces agrandissements présentent à la fois un intérêt physique, biologique et culturel. On trouve notamment

dans les polygones n^{os} 1, 2 et 4 des bétulaies jaunes, des cédrières ainsi que quelques érablières à sucre, pratiquement absentes de la réserve de biodiversité projetée. Les polygones n^{os} 3 et 5 ont quant à eux subi très peu de perturbations anthropiques (coupes forestières), mais ont été affectés par des épidémies légères. Ils comportent de nombreux peuplements matures et des vieilles forêts. Ils présentent cependant un niveau de contrainte plus important en matière de protection en raison de leur intérêt forestier.

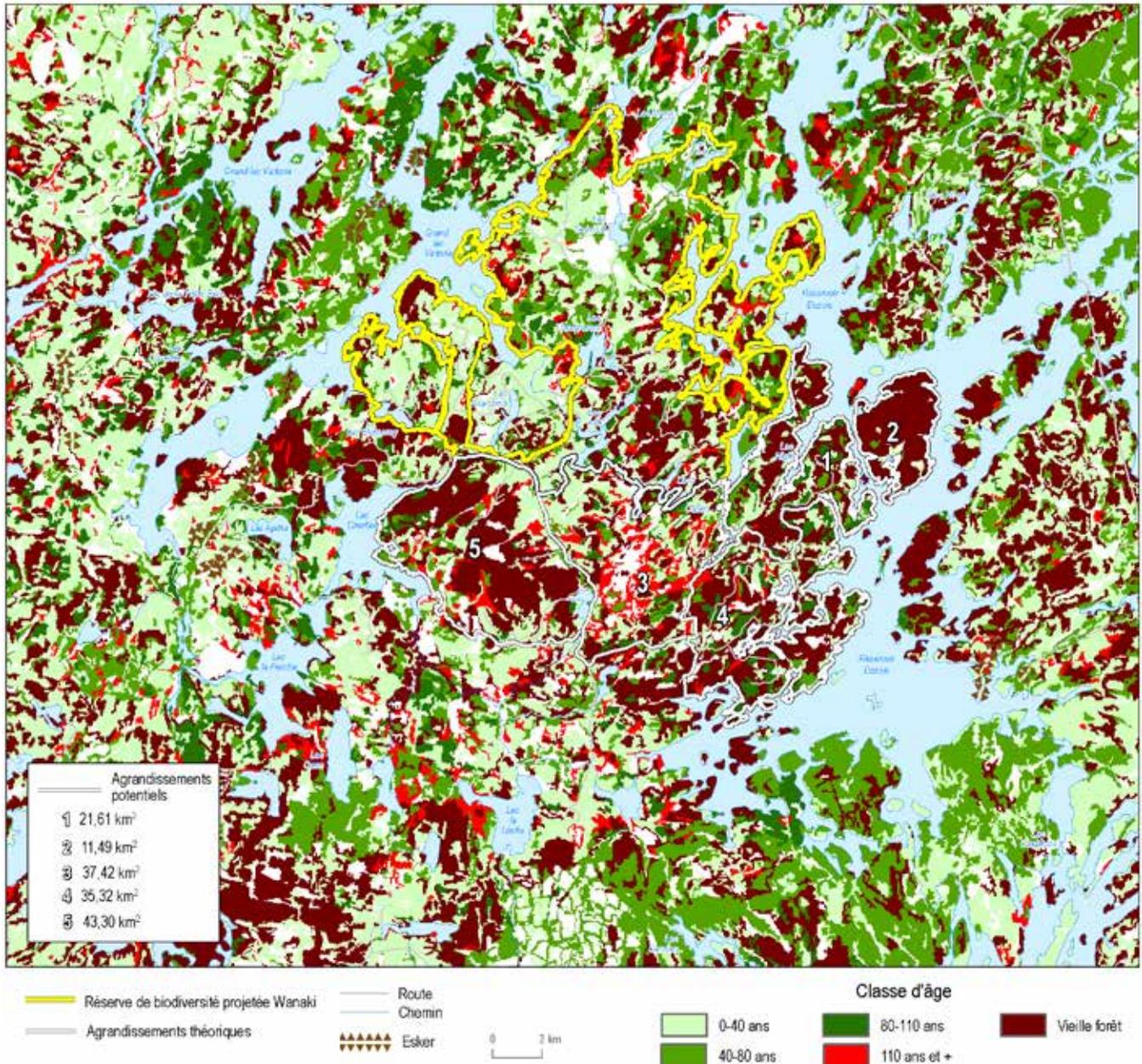
Les agrandissements étudiés représentent une superficie totale de 148 km². La superficie totale de la réserve de biodiversité doublerait et serait de 285 km². Toutefois, comme des travaux forestiers ont eu lieu récemment dans les polygones n^{os} 3 et 5 de la figure 114, le MDDEP privilégierait des agrandissements par les polygones n^{os} 1, 2 et 4. Ensemble, ces trois polygones totalisent 68 km², ce qui porterait la superficie de la réserve à 205 km². Le ratio périmètre/superficie ne serait pas amélioré; il passerait au contraire de 1,74 à 1,96, notamment en raison de la nécessité de suivre davantage de rives du réservoir Dozois.

Les polygones n^{os} 1, 2 et 4 (figure 114) offrent une occasion d'améliorer les qualités naturelles (physiques et biologiques), paysagères et culturelles de la réserve projetée actuelle, car ils comportent des types physiographiques sous-représentés dans le réseau d'aires protégées de cette région naturelle, des types de végétation potentielle d'intérêt, mais aussi un paysage forestier de qualité et des peuplements de feuillus matures et de vieilles forêts.

Le MDDEP a présenté ces agrandissements potentiels d'intérêt écologique aux membres de la Table GIRT MRC VO lors d'ateliers préalables aux consultations publiques. Les réactions à l'égard de ces agrandissements potentiels sont présentées en détail dans le document complémentaire intitulé « Synthèse des ateliers préparatoires à la consultation publique : Attribution d'un statut permanent de protection à huit territoires de l'Abitibi-Témiscamingue » déposé à la Commission du BAPE dans le cadre de la présente consultation. En résumé, les seuls éléments de discussion concernaient la foresterie, mais peu de commentaires ont été faits par les participants, mais aucune opposition n'a été signalée. Dans les polygones n^{os} 3 et 5 cependant, des travaux forestiers sont prévus d'ici 2013. Ces polygones ont donc été jugés comme étant sous contrainte importante vis-à-vis la protection en raison de leur accessibilité pour les travaux forestiers. Quant aux polygones n^{os} 1, 2 et 4, ils ont été jugés, par le MRNF, comme possédant peu de contrainte à la protection, car aucune activité forestière n'y est planifiée d'ici 2013.

La communauté de Kitcisakik a quant à elle proposé des agrandissements à la réserve de biodiversité projetée Wanaki (figure 115). Il est à noter que les polygones n^{os} 6 et 7 de cette figure ne sont pas issus d'une cartographie précise. Ils n'ont pas fait l'objet de discussion ni d'évaluation des contraintes à la protection ou d'intérêt écologique. Ils comportent cependant un fort intérêt culturel pour la

Figure 114. Agrandissements potentiels à la réserve de biodiversité projetée Wanaki

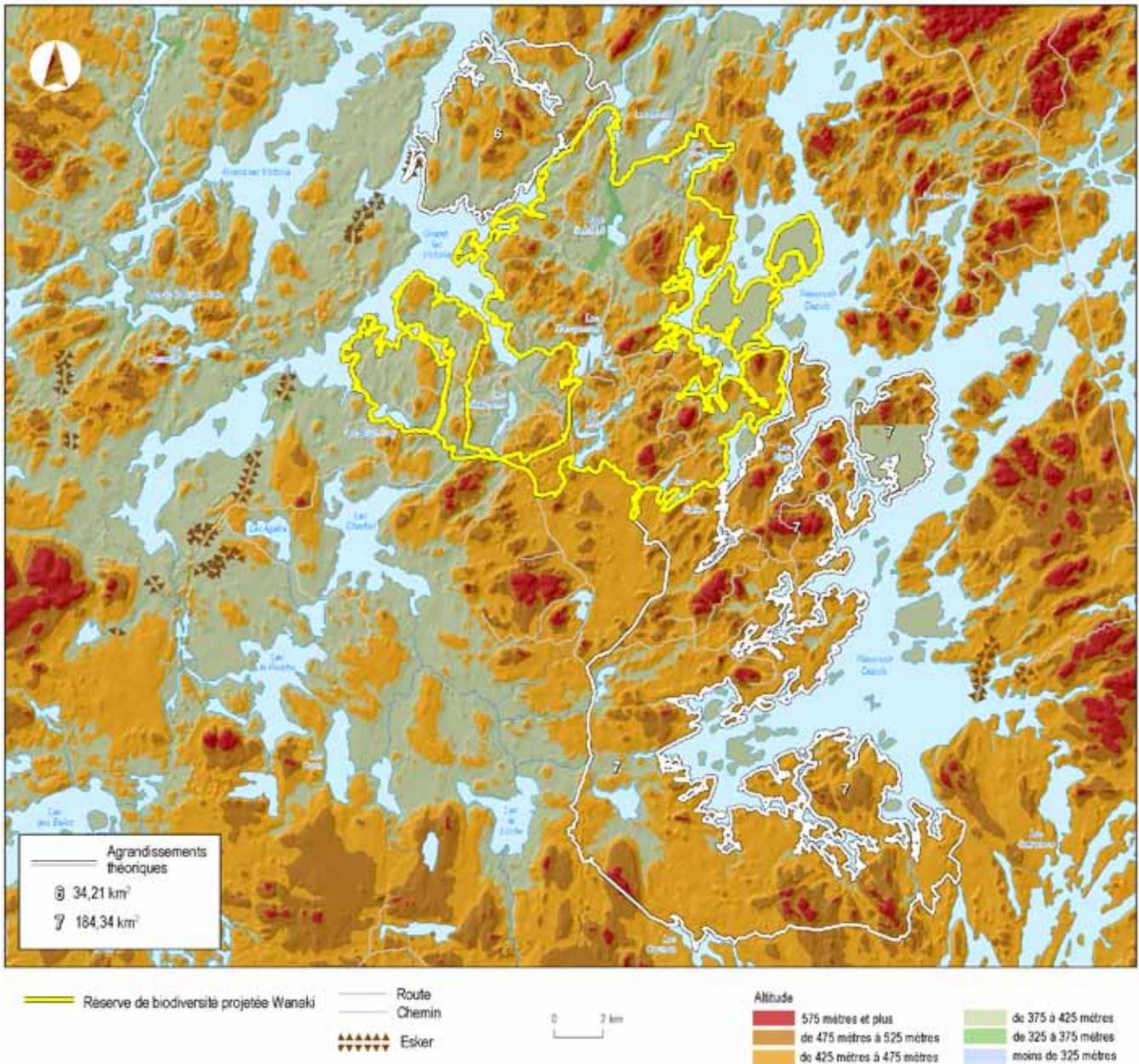


communauté de Kitcisakik, mais le MDDEP ne possède pas l'information relative aux caractéristiques culturelles de ces territoires. Cependant, une bonne partie du polygone sud-est de la figure 115 a été évaluée par l'entremise des propositions du MDDEP, soit celles de la figure 114, car il y a superposition. Ces agrandissements sont constitués de deux secteurs, l'un au nord-ouest de la réserve de biodiversité projetée, l'autre au sud-est. Ils font environ 216 km², feraient passer la superficie de la réserve à 354 km² et offriraient un ratio périmètre/superficie semblable au ratio actuel, soit 1,73.

4.5.8 Gestion de la réserve permanente

La gestion de cette réserve de biodiversité, lorsqu'elle sera permanente, sera faite de façon à assurer l'atteinte des objectifs de conservation. Ainsi, toute décision du MDDEP en matière de gestion se prendra en priorisant la conservation. En matière réglementaire, la réserve de biodiversité, lors de l'attribution du statut permanent, disposera d'un plan de conservation dans lequel un régime d'activités réglera toute activité ou intervention dans l'aire protégée. Ce régime d'activités sera inspiré du régime d'activités du plan de conservation de la réserve projetée. Cependant, pour le statut permanent, le nouveau plan de conservation pourrait prévoir, le cas échéant, des particularités afin de mieux encadrer les activités et

Figure 115. Agrandissements proposés par la communauté de Kitcisakik - Secteur Wanaki



interventions, de façon à assurer une meilleure protection du territoire, des écosystèmes et de la biodiversité. Le fait que ce territoire revêt un intérêt particulier pour la communauté de Kitcisakik et qu'il est situé dans une réserve faunique fait en sorte que le mode de gestion pourrait être adapté, notamment en visant à ce que la communauté de Kitcisakik et la réserve faunique de La Vérendrye participent à la gestion, voire qu'ils soient responsables, le cas échéant, de la gestion de ce territoire.

Le plan de conservation stipulera que certaines activités sont permises dans l'aire protégée, que d'autres sont strictement interdites et que plusieurs activités ou interventions, variables dans leur com-

patibilité à l'égard d'une telle aire protégée et de ses objectifs de conservation, seront assujetties à l'obtention d'une autorisation du MDDEP. Pour plus de détails, voir la section « Le régime d'activités expliqué » ou le document « Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques ». Lorsque le gestionnaire de ce territoire évaluera toute demande d'autorisation, il prendra en considération les objectifs de résilience des écosystèmes forestiers et ceux relatifs à la préservation de la qualité des eaux des lacs. Une attention devra être portée à l'évaluation écosystémique de toute mise en valeur pour assurer de maintenir les impacts à un niveau acceptable.

Quant à la gestion opérationnelle réalisée sur le territoire de la réserve permanente par le MDDEP ou tout autre partenaire, elle se traduira par l'installation d'une signalisation adéquate et une surveillance de l'aire protégée. Toutefois, un comité de gestion auquel siègeraient les principaux acteurs concernés pourrait être mis sur pied afin de participer à la rédaction d'un plan d'action qui définirait les priorités de gestion relatives à cette aire protégée, puis de collaborer à la mise en œuvre dudit plan d'action.

